

*Être*  
**métallos**  
*ça change  
le monde*





# **Suivi des résolutions de l'assemblée annuelle 2023**

## **RÉSOLUTION 1**

### **Ajout de postes permanents au recrutement**

Le Syndicat des Métallos du District 5 a fait les représentations nécessaires auprès du Syndicat international.

## **RÉSOLUTION 3**

### **Mise sur pied et recensement de comités locaux de la condition féminine**

La semaine du 10 juin 2024, les membres du comité de la condition féminine du district ont fait un rappel quant à l'obligation des sections locales de mettre sur pied leurs propres comités de la condition féminine et de transmettre les renseignements de ces militantes, lors des rencontres régionales et par courriel.

De plus, afin de mieux informer et d'inviter toutes les militantes des sections locales engagées dans la cause des femmes à prendre part aux différentes rencontres du comité du district, une plateforme d'inscription en ligne a été communiquée lors des rencontres régionales et publiée sur les médias sociaux.

## **RÉSOLUTION 6**

### **Formation en région**

Lors des rencontres régionales de 2024, une plage horaire importante a été consacrée à l'éducation syndicale, et plus particulièrement aux réalités vécues en région. Ainsi, un recensement des différents rapports de consultation a été réalisé, et un portrait des enjeux et des suivis depuis les 50 dernières années a été présenté. S'en est suivi une période de sondage d'opinion et d'échanges entre les participant.e.s afin d'identifier les enjeux qui perdurent et de communiquer les besoins ainsi que les défis actuels. Toutes les personnes présentes ont été invitées à proposer des pistes de solution concrètes.

Les données recueillies ont été combinées à celles d'une consultation similaire menée auprès de l'équipe de formateur.trice.s métallos. Le Service de l'éducation est en train de rédiger une analyse des données et un rapport. Un plan d'action traitant de l'éducation métallos, qui inclut notamment l'accès à la formation des membres qui habitent en région, est en cours d'élaboration et sera soumis à la Direction du District 5. Ce plan d'action servira de guide au développement de l'éducation syndicale pour les prochaines années.

## **RÉSOLUTION 7**

### **Conciliation travail-famille-vie personnelle et épuisement professionnel**

Le Service de l'éducation Métallos a demandé au Service de l'éducation de la FTQ de mettre sur pied un comité technique afin d'actualiser la formation « Prévenir l'épuisement professionnel ». La responsable du Service de l'éducation Métallos s'est portée volontaire pour y contribuer. En raison des nombreux changements apportés au sein du personnel du Service de l'éducation de la FTQ, le début des travaux a dû être remis à 2025. Une fois son contenu terminé, la formation sera ajoutée au programme général de formation Métallos, et une séance de formation sera inscrite au calendrier de l'année en question.

Compte tenu de la grande quantité d'événements syndicaux prévus pour 2024, comme les journées de réflexion, de consultation, de rencontres et de conférences, la direction et le Service de l'éducation ont convenu de mettre sur pied un événement de réflexion consultatif sur la conciliation travail-famille-vie personnelle, qui se tiendra en 2025.

## **RÉSOLUTION 8**

### **Promotion et formation des ressources en cas d'urgence**

Afin de créer plus de contenu de formation en lien avec les risques psychosociaux, le Service de l'éducation a discuté de la résolution avec le comité d'éducation de la FTQ et s'est porté volontaire pour participer à la refonte de la formation « Organisation du travail ». Cette formation sera complètement revampée afin de traiter plus particulièrement des risques psychosociaux. Comme elle figure déjà au programme général de formation Métallos, elle y demeurera dans sa version actuelle jusqu'à ce que la version mise à jour soit offerte. La mention « Nouvelle formation » sera indiquée à l'intérieur du calendrier de l'éducation à ce moment.

Au cours de la dernière année, le Syndicat des Métallos a souligné, sur les réseaux sociaux, la Journée de reconnaissance des délégués sociaux et déléguées sociales le 14 février en partageant une publication de la présidente de la FTQ, Magali Picard. Nous avons également contribué, avec les exemples concrets de nos militant.e.s faisant partie du réseau d'entraide des délégués sociaux et déléguées sociales, au livre produit par la FTQ pour souligner les 40 ans du réseau.

Pour ce qui est de l'équipe d'intervention d'urgence (ERT), les métallos du District 5 sont invité.e.s à participer à ses formations avec la branche internationale du syndicat tous les ans. Toute personne intéressée peut contacter le ou la coordonnateur.trice de sa région afin de manifester son intérêt.

Par ailleurs, une importante délégation de métallos a participé à la Journée de réflexion sur les risques psychosociaux, organisée par la FTQ en mars 2024. À la suite de cette journée, une collaboration s'est mise en branle avec d'autres affilié.e.s de la centrale syndicale afin d'élaborer une grille d'analyse des risques psychosociaux spécifique aux milieux de travail industriels, puisqu'un tel outil n'existe pas présentement.

## **RÉSOLUTION 10**

### **Nomination des représentant.e.s des comités et sous-comités sectoriels de la CNESST**

À la suite de la résolution adoptée l'année dernière, trois postes des différents comités du secteur minier ont été pourvus par un processus d'appel de candidatures.

Les sections locales des secteurs d'activités concernés seront à l'avenir sollicitées en cas de poste vacant et pourront soumettre les candidatures à la Direction du Syndicat des Métallos, qui sera responsable des nominations.

## **RÉSOLUTION 11**

### **Événement SST établi de façon récurrente**

Compte tenu du grand succès connu par le premier Forum sur la santé et sécurité du travail du Syndicat des Métallos, une deuxième édition se tiendra au printemps 2026. Les dates sont à confirmer, considérant le nombre élevé d'événements annuels tenus par le Syndicat.

Une liste des enjeux à traiter lors d'une édition ultérieure a été obtenue par un sondage auprès des personnes participantes et sera utilisée afin d'élaborer le contenu du prochain événement. Toute personne intéressée à soumettre un enjeu d'intérêt est invitée à en faire part à son ou sa permanent.e.

## **RÉSOLUTION 12**

### **Respect entre les centrales syndicales lors des maraudages**

Un comité dont les principales centrales syndicales sont parties prenantes a été mis sur pied afin de commencer à jeter les bases, d'ici la fin de l'année 2024, des futurs états généraux, prévus pour 2025. Le Syndicat des Métallos compte faire entendre la voix de ses membres, par l'entremise de la FTQ, sur le maraudage intersyndical.

## **RÉSOLUTION 13**

### **Non à l'esclavage moderne**

La question du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) a été largement abordée lors de la dernière assemblée annuelle et au cours de l'année qui a suivi.

D'entrée de jeu, le Syndicat des Métallos a fait valoir les points de vue avancés dans cette résolution lors des travaux du comité de travail FTQ sur l'immigration et les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires.

Cette question a fait partie des sujets abordés lors de la journée de rencontres de la FTQ avec les député.e.s, à laquelle ont d'ailleurs participé plusieurs métallos. Une représentante du Syndicat des Métallos a d'ailleurs assisté à une rencontre en mai dernier avec la ministre de l'Immigration de l'époque, Christine Fréchette, sur cet enjeu précis du PTET. Elle y a

fait valoir l'inquiétude des Métallos quant à la croissance du recours au traitement simplifié dans le cadre du programme, à la difficulté pour les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires d'accéder à l'immigration permanente, et au rôle et aux responsabilités que devraient assumer les employeurs pour favoriser l'apprentissage du français en milieu de travail.

Une lettre ouverte et un communiqué de presse ont aussi été publiés à ce sujet, et plusieurs entrevues ont été accordées. Les Métallos y ont souligné l'importance de l'accès à l'immigration permanente pour les TET et dénoncé le recours systématique à un programme qui maintient des travailleur.euse.s dans la précarité.

Mentionnons par ailleurs qu'une collaboration entre les Métallos et le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ) s'est établie, notamment par l'intermédiaire d'un financement substantiel du Fonds humanitaire des Métallos (de l'ordre de 40 000 \$ sur 2 ans) aux activités du réseau en lien avec les TET. Plusieurs métallos ont aussi assisté au colloque organisé en décembre dernier par le RATTMAQ sur cette question. Un vaste chantier s'est ouvert dans notre syndicat pour mieux adapter nos pratiques syndicales et répondre aux besoins des TET.

\*\*

Un chargé de projet sur les travailleur.euse.s migrant.e.s temporaires est entré en fonction en juin dernier afin de consacrer davantage d'énergie sur cet important enjeu.

Il sera notamment partie prenante du comité FTQ chargé de la préparation d'un important chantier de l'immigration dans les prochains mois. La question de la lutte à la précarité des statuts et de la défense des droits sera au cœur des préoccupations.

Le souhait consistant à établir un meilleur portrait des situations vécues par les travailleur.euse.s migrant.e.s temporaires en vue de mieux veiller à leurs besoins se concrétise progressivement. Nos différentes unités ont préparé et envoyé un questionnaire électronique pour recueillir un éventail de données.

Nous tenons aussi à souligner que le chargé de projet assigné à ce dossier a commencé ses visites dans les lieux de travail. Il a ainsi pu, en collaboration avec les représentant.e.s des syndicats régionaux, rencontrer plus directement les travailleur.euse.s de nos unités. On a alors pu tisser des liens et engager de sincères discussions pour mieux comprendre leur réalité. Le désir d'accéder à la résidence permanente, de vivre auprès de leurs proches et de s'établir au Québec était parmi les réponses les plus fréquentes.

Ces visites se font aussi dans la perspective de la mise sur pied d'un comité consultatif ou d'échange, qui sera ultimement composé de travailleur.euse.s migrant.e.s temporaires : l'objectif est de demeurer à l'écoute de leurs préoccupations tout en veillant, à terme, à leur implication et à leur participation active au sein du Syndicat. Et idéalement, on les verra parmi les exécutifs. Nous devons pour cela adapter nos pratiques à cette nouvelle réalité, mais surtout traiter les métallos migrant.e.s temporaires avec la même considération que pour l'ensemble des membres. Nos rapports de force syndicaux en dépendent. Mieux encore, c'est à ce prix que nos principes pourront se traduire en actions concrètes.

Le chargé de projet veillera à colliger les bonnes pratiques pouvant contribuer à ces objectifs.

## **RÉSOLUTION 14**

### **Agences de placement**

La Direction et le Service de l'éducation du Syndicat des Métallos ont collaboré avec nos ressources juridiques à mettre sur pied une capsule d'information traitant des droits des travailleur.euse.s métallos provenant d'agences de placement et du recours aux TET par ces agences. L'accent a été mis sur l'action et la représentation syndicale nécessaires pour défendre et protéger les intérêts des métallos embauché.e.s par les agences de placement. La promotion de ces séances gratuites a été faite par courriel à l'ensemble des personnes dirigeantes des sections locales et sur nos médias sociaux. La séance s'est tenue le 10 juillet et a accueilli une dizaine de personnes.

## **RÉSOLUTION 16**

### **Négociation de libérations syndicales payées pour les membres des comités syndicaux des groupes en recherche d'équité**

Une clause type de convention collective a été rédigée afin que les sections locales puissent l'inclure dans leur cahier de demandes syndicales. Celle-ci a été mise à disposition des permanent.e.s syndicaux et syndicales par l'intermédiaire de notre bibliothèque virtuelle interne et a été envoyée par courriel à l'ensemble des président.e.s des sections locales cet automne.

## **RÉSOLUTION 17**

### **Redevances sur l'eau au Québec**

Nous avons sollicité plusieurs ministres afin de leur faire part de nos revendications en matière d'eau :

- Que les études environnementales de projets tiennent compte de la protection de cette ressource;
- Que les compagnies qui consomment beaucoup d'eau ou qui l'utilisent comme produit soient taxées de façon plus importante;
- Que l'on reconnaisse que cette richesse collective du peuple québécois n'est pas inépuisable;
- Que soit évité le gaspillage d'eau, et que le renouvellement et l'entretien des aqueducs soient réalisés partout au Québec.

Nous avons rencontré le chef de cabinet de Maïté Blanchette-Vézina, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, à Montréal, le 4 juillet dernier. Deux officiers syndicaux et un représentant syndical ont livré nos positions lors d'une rencontre enrichissante, marquée par une écoute attentive et de nombreux échanges avec le chef de cabinet. Il nous a rappelé qu'il s'agissait du dossier de M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Nous avons rencontré le chef de cabinet de Kateri Champagne-Jourdain, la ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, le 12 août dernier.

M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre responsable du développement économique régional, a décliné nos demandes de rencontres, faute de disponibilités.

Malgré de multiples demandes, M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, n'a pas donné suite à nos demandes de rencontres.

## **RÉSOLUTION 18**

### **Obligation pour les employeurs de franciser les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires**

À plusieurs occasions au cours de l'année, il a été question de la nécessité que les employeurs assument davantage de responsabilités à l'égard de la francisation des travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires. Cet enjeu figurait parmi ceux abordés lors de la journée de rencontres avec les député.e.s organisée par la FTQ. Un métallo a d'ailleurs soulevé cette question lors d'une rencontre avec le ministre de la Langue française, Jean-François Roberge, et une autre l'a fait lors de celle avec la ministre de l'Immigration de l'époque, Christine Fréchette.

Ni elle ni lui ne s'est engagé.e spécifiquement à cet égard, mais les deux ont souligné les efforts pour assouplir les modalités des cours de français pour mieux convenir aux travailleur.euse.s (offre de cours en ligne, horaires plus variés, etc.). Le problème reste entier : ces cours devraient être financés par l'employeur pendant le temps de travail, car ils sont essentiels à l'exercice de leurs fonctions.

Soulignons par ailleurs la participation du métallo Ronald Carvajal, de la SL 9471 chez Manac en Beauce, à la rencontre annuelle des membres des comités de francisation de la FTQ, en mars dernier. Ce dernier a livré un témoignage sur les défis de l'apprentissage du français pour les travailleur.euse.s étranger.ère.s temporaires.

## **RÉSOLUTION 19**

### **Congés payés pour les traitements de fertilité**

Une clause type de convention collective a été répertoriée afin que les sections locales puissent l'inclure dans leur cahier de demandes syndicales. Celle-ci a été mise à la disposition des permanent.e.s syndicaux et syndicales par l'intermédiaire de notre bibliothèque virtuelle interne, et a été envoyée par courriel à l'ensemble des président.e.s des sections locales cet automne. De manière complémentaire, un recensement des clauses de convention collective qui traitent d'enjeux touchant particulièrement les femmes a été amorcé en collaboration avec le comité de la condition féminine, et sera accessible au même endroit dès qu'il sera terminé.

## **RÉSOLUTION 20**

### **Comité des décrets et comités paritaires de la FTQ**

À la suite de notre proposition au comité des décrets de la FTQ d'augmenter le nombre de représentant.e.s à 2 par syndicat, avec la possibilité de nommer en plus un.e substitut, Vincent Boily, président de la section locale 8922, a été nommé à titre de représentant du Syndicat des Métallos au comité des décrets de la FTQ.

Nous avons porté nos revendications sur les modifications souhaitées de la *Loi sur les décrets de convention collective* (LDCC) au comité des décrets de la FTQ :

- Réformer la *Loi sur les décrets de convention collective* afin d'accélérer le processus de création et de renouvellement d'un décret;
- Réformer la *Loi sur les décrets de convention collective* pour permettre une rétroactivité, et ainsi éviter que les travailleurs soient pénalisés;
- Élargir les pouvoirs des comités paritaires pour l'application de diverses mesures liées à l'industrie, autres que les conditions de travail (formation, développement de la profession, certifications, etc.);
- Simplifier les poursuites contre les employeurs délinquants et prévoir des amendes plus importantes pour les récidivistes. Finalement, prévoir que les sommes perçues de ces poursuites reviennent au comité paritaire.

Le comité des décrets de la FTQ a résolu de préparer un cahier de revendications pour des changements à la LDCC et de le présenter au ministre du Travail à l'automne 2024.

Le cahier de revendications est prêt et sera livré au ministre du Travail, Jean Boulet, en octobre.

Nous avons sollicité une réunion avec ce dernier et avons rencontré son directeur de cabinet à Montréal, le 15 juillet 2024. Deux officiers et un représentant syndical du Syndicat des Métallos ont livré nos positions.

Le directeur de cabinet posait beaucoup de questions sur l'opérationnalisation de nos propositions et arguments en faveur des modifications à la LDCC. Il nous a même rappelé de réitérer nos considérations lors d'une prochaine rencontre avec le ministre Boulet.

## **RÉSOLUTION 21**

### **Protection des cotisations syndicales et autres sommes prélevées sur la paie des travailleur.euse.s**

Le Syndicat des Métallos entreprendra des séances de lobbying auprès des deux paliers de gouvernement.

Au Québec : Le *Code du travail* devra faire l'objet d'une modification à son article 47, qui régit la cotisation syndicale. On doit prévoir qu'à défaut pour les employeurs de remettre mensuellement à l'association accréditée les montants retenus sur la paie des salarié.e.s à titre de cotisations syndicales ou autres sommes retenues à la source appartenant à

l'association, les administrateur.trice.s pourraient en être tenu.e.s responsables personnellement. Cela signifie qu'au besoin, l'association pourrait s'adresser aux administrateur.trice.s pour exiger qu'ils ou elles remettent les montants que l'employeur aurait retenus, mais omis, refusé ou négligé de remettre à l'association accréditée. Des rencontres auront lieu afin de modifier cet article du *Code du travail*.

Au Canada : Quant aux lois applicables en cas de faillite et d'insolvabilité (LFI) ou d'arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC) au niveau fédéral, elles devront être modifiées afin que le rang de priorité de la créance (cotisations syndicales et autres sommes perçues par l'employeur qu'il doit remettre à l'association) soit revu à la hausse pour ainsi empêcher que l'insolvabilité d'une entreprise soit un obstacle à la remise des cotisations. Des discussions ont lieu avec le Bloc Québécois pour déposer un projet de loi.

## **RÉSOLUTION 22**

### **Resserrement des critères pour les agences en sécurité privée**

Le Bureau de la sécurité privée (BSP) a tenu plusieurs rencontres où la vision Métallos du dossier a été mise de l'avant par notre représentant. Plusieurs idées ont été mises de l'avant pour réduire la délivrance de permis de sécurité à des compagnies douteuses. Au total, neuf requêtes ont été envoyées au ministre de la Sécurité publique.

Après le dossier Neptune, le BSP a montré beaucoup plus d'ouverture à nos revendications.

Le dossier a été piloté par l'équipe de représentant.e.s syndicaux et syndicales et par la section locale 8922.

La réponse du ministre se fait toujours attendre. Après réception et analyse, le BSP fera le suivi avec une 2<sup>e</sup> requête amendée.

## **RÉSOLUTIONS 23 – 24 – 25**

### **Services de garde éducatifs – Valorisation des travailleur.euse.s en petite enfance – Places en service de garde éducatif à la petite enfance**

Le comité de la condition féminine du District 5 a demandé le soutien du comité de condition féminine de la FTQ afin de promouvoir notre brève campagne visant à faire la promotion du travail en petite enfance.

D'ailleurs, plusieurs lettres ont été envoyées :

1. Lettre envoyée par Dominic Lemieux le 26 juin au **ministre de l'Éducation Bernard Drainville**, et au moins trois relances d'invitation. Nous prévoyons des rencontres cet automne.
2. Lettre envoyée par Dominic Lemieux le 26 juin à la **ministre de la Famille Suzanne Roy**, et une relance d'invitation téléphonique. Une rencontre est prévue avec la ministre le 24 septembre à Québec.

3. Lettre envoyée par Dominic Lemieux le 26 juin au **ministre responsable des services sociaux Lionel Carmant**, et 2 relances d'invitations téléphoniques. Nous prévoyons des rencontres cet automne.

### **RÉSOLUTION 27**

#### **Bonification des prestations d'invalidité pour accident du travail ou maladie professionnelle**

La situation d'injustice à l'égard des victimes de lésions professionnelles de plus de 65 ans, comparativement à ce qui est en vigueur pour les accidenté.e.s de la route a été portée à l'attention du conseil d'administration de la CNESST lors d'une rencontre où le ministre du Travail était présent. D'autres suivis seront nécessaires auprès de la CNESST afin de réparer cette injustice.

### **RÉSOLUTION 28**

#### **Syndrome vibratoire**

Le Syndicat des Métallos continue de défendre les droits de ses membres, retraité.e.s et même de travailleur.euse.s non syndiqués à l'occasion, afin de faire reconnaître leur maladie professionnelle due à l'exposition aux vibrations.

Toutefois, la pénurie de main-d'œuvre actuelle touche également les médecins, de surcroît les médecins spécialisé.e.s en région. Nous demeurons à l'affût de médecins potentiel.le.s qui pourraient prendre les dossiers de nos membres en charge. Force est de constater que leur nombre diminue d'année en année, avec de nombreux départs à la retraite dans ce domaine précis.

### **RÉSOLUTION 29**

#### **Gestion des explosifs dans les mines souterraines**

Depuis un tragique événement survenu le 11 janvier 2022, une enquête de la Sûreté du Québec est toujours en cours afin de déterminer les causes d'une explosion ayant causé la mort de deux jeunes enfants et de leur père.

Le Syndicat des Métallos attendra le résultat de cette enquête avant d'entamer les représentations nécessaires, s'il y a lieu, auprès de la Sûreté du Québec.

Par ailleurs, nous continuons d'effectuer les représentations nécessaires auprès de la CNESST afin qu'elle remplisse son obligation de dénoncer à la Sûreté du Québec tout manquement à la *Loi sur les explosifs* et son règlement.

## **RÉSOLUTION 30**

### **Service de l'indemnisation – CNESST**

Des représentations ont été faites à la CNESST afin de les sensibiliser à la nécessité de diminuer les délais pour rendre une décision et pour favoriser l'accessibilité aux représentants de la CNESST.

## **RÉSOLUTION 31**

### **Augmentation des remboursements de frais par la CNESST**

Le Syndicat des Métallos n'a pas de siège au comité-conseil de la CNESST responsable de la révision des remboursements de frais. Toutefois, nous sommes consulté.e.s, et nous collaborons étroitement avec les autres représentant.e.s syndicaux et syndicales qui siègent à ce sous-comité, et continuons de faire pression afin que les remboursements de frais couvrent les coûts réels déboursés par les travailleur.euse.s accidenté.e.s ou malades.

Par ailleurs, le remboursement au taux par kilomètre plus élevé pour les déplacements avec un véhicule personnel a été augmenté afin que les travailleur.euse.s reçoivent le remboursement le plus élevé, et ce, en tout temps.

## **RÉSOLUTION 32**

### **Perte du crédit d'impôt pour le Fonds de solidarité FTQ**

Le Syndicat des Métallos a continué de faire pression sur le gouvernement du Québec, de concert avec la FTQ et le Fonds de Solidarité FTQ, de telle sorte qu'il a dû mettre en place un moratoire de trois ans concernant les limites maximales annuelles permises donnant droit aux crédits d'impôt supplémentaires.

## **SUIVI RÉSOLUTIONS 5 – 33 – 36**

### **Promotion des services du CASOM – Promotion des fonds diversifiés Métallos –**

#### **Promotion du Service de planification de la retraite Métallos**

Le Syndicat des Métallos et le CASOM travaillent à améliorer la visibilité de ce dernier, considérant que les outils offerts (assurances collectives, Fonds Métallos et service de planification de la retraite) peuvent bénéficier à tous les membres Métallos et à leur famille, et ce, à moindre coût. Ceci a notamment permis d'augmenter la visibilité des kiosques lors de l'assemblée annuelle et des rencontres régionales. Comme les années précédentes, une présentation du CASOM et de ses différents services a été mise de l'avant lors des rencontres régionales afin de rejoindre le plus de militant.e.s possibles. Depuis 2022, plusieurs articles promotionnels des Métallos affichent désormais le logo du CASOM.

Lors de la réunion d'équipe des permanent.e.s de juin dernier, un point était à l'ordre du jour afin de rappeler aux permanent.e.s l'importance du CASOM et d'expliquer sa raison d'être aux nouveaux et nouvelles. De plus, un rappel a été fait à tou.te.s les permanent.e.s

mentionnant qu'il est possible de négocier des clauses types du CASOM, que ce soit pour le regroupement d'assurances collectives ou les Fonds Métallos (régime de retraite, REER collectif, REER et CELI volontaire).

Le rôle du ou de la représentant.e au développement du CASOM a également été présenté aux permanent.e.s pour lui permettre d'établir plus facilement un contact avec les officier.ère.s et les membres de nos différentes sections locales. Un premier contact avec l'ensemble des sections locales a pu être établi dans les derniers mois, et dans plusieurs cas, une présentation a pu être faite aux officier.ère.s.

Finalement, dans les dernières semaines, le CASOM a apporté des améliorations au Service de planification de la retraite afin de répondre plus efficacement à une demande croissante. L'information a ensuite été transmise aux permanent.e.s et aux sections locales, par courriel et sur le site Web des Métallos, pour en faire profiter le plus de membres possible.







*FORCE  
SOLIDARITÉ  
RESPECT*

[WWW.METALLOS.ORG](http://WWW.METALLOS.ORG)